



Book
conférence
de presse

18 OCTOBRE 2022

Table des matières

Le Quotidien du Médecin (titre de presse santé/médical – parution hebdomadaire et en ligne) <u>Accès aux soins : la MSA met le paquet sur la prévention et l'accompagnement</u>	3
AEF Social RH (agence de presse sociale/société) <u>Soutien aux agriculteurs, lutte contre la fraude aux cotisations et au détachement : la MSA rappelle ses objectifs</u>	5
Espace Social Européen (titre de presse sociale/société – parution bimensuelle et en ligne) <u>La MSA mobilisée pour l'accompagnement de ses ressortissants</u>	10
La France Agricole (titre de presse agricole – parution hebdomadaire et en ligne) <u>La MSA pour un meilleur calcul de la retraite</u>	12
Terre-net (titre de presse agricole – parution mensuelle et en ligne) <u>Dans un contexte de crise, la MSA mobilisée pour ses ressortissants</u>	14
Web-agri (titre de presse agricole – parution quotidienne en ligne) <u>Dans un contexte de crise, la MSA mobilisée pour ses ressortissants</u>	16
AgraFil pour AgraPresse (agence de presse agricole – parution quotidienne en ligne) <u>Mal-être agricole: au moins 59 comités techniques installés (coordinateur national)</u> <u>Social: la MSA détecte une hausse des fraudes de 29,6% sur un an</u>	18
Protection sociale Informations (titre de presse sociale – parution hebdomadaire et en ligne) <u>Le régime agricole est sur tous les fronts</u>	19

Accès aux soins : la MSA met le paquet sur la prévention et l'accompagnement

PAR

LOAN TRANTHIMY -

PUBLIÉ LE 18/10/2022

Deuxième régime de protection sociale (5,3 millions d'adhérents), la Mutualité sociale agricole (MSA) entend continuer à défendre son « expertise » en matière de santé, dans un contexte de crises « permanentes » (sanitaire, énergétique, climatique...).

La Sécu agricole a décidé de donner un « *avis favorable* » au budget de la Sécurité sociale 2023, en s'inscrivant pleinement dans le « *virage préventif* » annoncé par le ministre de la Santé. En complément du déploiement des actions demandées par l'État en termes de dépistage ou de vaccination, la MSA a déployé des campagnes adaptées à une population cible. Il s'agit par exemple d'ateliers éducatifs pour les personnes âgées, les jeunes parents d'enfants de moins de 3 ans ou encore de formation à l'éducation thérapeutique des patients polyopathologiques par des professionnels exerçant en maison de santé pluridisciplinaire (MSP).

Dans le cadre de la vaccination antigrippale, des entretiens motivationnels personnalisés par téléphone (EPT) ont été proposés aux femmes âgées de plus de 65 ans primovaccinantes. Au total, 13 438 femmes assurées à la MSA ont été ciblées sur deux ans, permettant d'accroître le taux de vaccination.

Stages ambulatoires en milieu rural

Impliquée dans la lutte contre les déserts médicaux, la MSA poursuit son soutien aux structures d'exercice coordonné. 40 communautés professionnelles territoriales de Santé (CPTS), 19 maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), 6 équipes de soins primaires (ESP) et 5 centres de santé (CDS) ont bénéficié de cet accompagnement en 2022. « *Nous avons 35 personnes à temps plein sur le territoire pour accompagner les porteurs de projets en ingénierie dans cette transformation* », a précisé ce mardi François-Emmanuel Blanc, directeur général de la MSA.

Autre initiative : le dispositif « *Eductour* » qui vise à informer les jeunes professionnels de santé en fin de cursus sur l'exercice coordonné libéral en milieu rural. Une convention de partenariat a été signée avec le Collège national des généralistes enseignants (CNGE) en vue de promouvoir les stages ambulatoires en milieu rural et de valoriser les travaux de recherche sur la médecine rurale.

Conciergerie

Refusant de se positionner sur les initiatives des élus favorisant la coercition à l'installation, la MSA préfère innover. Elle propose au gouvernement de mettre à disposition des patients éloignés du système de santé une « *conciergerie* » qui faciliterait « *le recours au bon professionnel au bon moment* ». « *L'idée est d'élargir le répertoire des professionnels adhérents au service d'accès aux soins (SAS) à l'ensemble des acteurs du système de santé, explique François-Emmanuel Blanc. Cela permettrait par exemple de proposer un parcours de santé aux patients, par délégation du médecin à d'autres professionnels comme le pharmacien.* »



Soutien aux agriculteurs, lutte contre la fraude aux cotisations et au détachement : la MSA rappelle ses objectifs

18-10-2022

En 2022, la MSA délivre 375 millions d'euros pour prendre en charge les cotisations des exploitants agricoles en difficulté, précise-t-elle le 18 octobre 2022. Elle présente aussi un montant de fraude aux prestations détectée en 2021, à 12,6 millions d'euros, en hausse de +9,4 % par rapport à 2020, provenant essentiellement de la branche santé (+80 %). Outre sa lutte contre la fraude aux cotisations, la MSA porte une proposition, reprise dans le PLFSS 2023, prévoyant l'affiliation systématique des travailleurs intérimaires détachés au régime agricole lorsque le détachement n'est pas régulier.

Après que son conseil d'administration a rendu un avis positif sur le PLFSS 2023 ([lire sur AEF info](#)), la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole a fait connaître sa feuille de route et ses avancées, ce mardi 18 octobre 2022 lors d'une conférence de presse.

PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS EN 2022

La MSA dispose en 2022 d'une enveloppe de 30 millions d'euros destinée à prendre en charge partiellement ou totalement les cotisations des exploitants et employeurs agricoles en difficulté. Cette enveloppe a été abondée de 5 millions d'euros au titre du gel des cultures en 2022 (et l'enveloppe 2023 sera également abondée de 10 millions d'euros pour tenir compte de ce même aléa).

Ainsi, une première enveloppe de 15 millions d'euros a été répartie entre les caisses de MSA, en fonction de leurs situations locales, dont 7 millions réservés à l'influenza aviaire. Une seconde enveloppe de 20 millions d'euros est sur le point d'être répartie, dont 5 millions d'euros pour le gel 2022, 2 millions d'euros en complément pour l'influenza aviaire, 2 millions d'euros pour la grêle 2022 et 8 millions d'euros pour la sécheresse 2022.

GEL 2021, FILIÈRE PORCINE, UKRAINE...

De plus, une première enveloppe exceptionnelle spécifique de 170 millions d'euros a été débloquée pour permettre la prise en charge des cotisations sociales des exploitants ayant subi des pertes de récoltes suite à l'épisode de gel d'avril 2021. 15 571 dossiers sur les 39 961 dossiers déposés pour cette demande de prise en charge ont déjà été traités pour un montant de prise en charge de plus de 52 millions d'euros. Une seconde enveloppe exceptionnelle de 20 millions d'euros a été débloquée pour la prise en charge des cotisations sociales des exploitants et employeurs touchés par la crise conjoncturelle de la filière porcine (plus fort ciseau de prix jamais subi depuis 30 ans).

Face à l'inflation liée à la crise ukrainienne, le gouvernement a débloqué une enveloppe exceptionnelle de 150 millions d'euros dans le cadre du plan national de relance et de résilience, pour la prise en charge des cotisations sociales sur la base de critères ciblés. À ce jour, 24 553 dossiers de demandes de prise en charge ont été déposés à la MSA.

FRAUDE : LA MSA CIBLE LES TRANSPORTS SANITAIRES

En matière de lutte contre la fraude, MSA dit avoir renforcé "ses moyens d'action pour permettre un meilleur ciblage des dossiers à contrôler tout en multipliant les actions en inter régime en France et à l'international". En 2021, plus de 37 millions d'euros de fraudes ont été détectés par l'ensemble des caisses de MSA, soit une augmentation de 29,6 % par rapport à l'année précédente. Le montant de la fraude aux prestations détectée est de 12,6 millions d'euros contre 11,5 millions d'euros en 2020 (+9,4 %).

Cette hausse provient essentiellement de la branche santé (+80 %) pour laquelle ont été décelés 4,95 millions d'euros de fraudes. La majorité de ce montant, d'un niveau similaire à celui de 2019 (avant la crise Covid), provient de la fraude constatée concernant les professionnels de santé, et qui a compensé la suspension des contrôles des établissements qui a continué en 2021. Durant cette période, la MSA a mis en place des actions de ciblage en matière de transports sanitaires et participé aux actions inter régime concernant les centres de santé. Les montants de fraudes détectées sont stables pour la branche famille (4,56 millions d'euros) et en diminution pour les branches retraite de -22,5 % (3 millions d'euros).

FRAUDE AUX COTISATIONS : "DE MULTIPLES FACETTES"

Sa stratégie vise également à "assurer une efficacité toujours plus affirmée en matière de recouvrement effectif des cotisations éludées ayant été redressées", indique la MSA. Cela passe par le déploiement de "nouveaux accès à certaines bases de données hébergées par la DGFIP, un déploiement qui

constitue également un levier efficace pour sécuriser les redressements en matière de travail dissimulé". La MSA participe également à un protocole expérimental d'échange d'information avec l'Agrasc (Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués). "Aux côtés des situations de travail dissimulé, la fraude aux cotisations pénalise gravement l'équilibre des finances publiques et revêt de multiples facettes", ajoute la MSA. Il s'agit d'empêcher des "manœuvres visant à se voir reconnaître un droit à exonération ou un statut minorant indûment le montant des cotisations et contributions exigibles".

DÉTACHEMENT IRRÉGULIER : LA MSA VEUT GÉRER "DE BOUT EN BOUT"

L'agriculture est un des principaux secteurs à faire appel au détachement, après l'industrie et le BTP. Concernant la lutte contre les détachements de travailleurs irréguliers dans le secteur agricole, la MSA indique "poursuivre les travaux d'appariement à la base SIPSI (base des déclarations préalables de détachement) administrée par le ministère du travail, de façon à pouvoir cibler plus efficacement ces contrôles, en amont, et faciliter la conduite des investigations, en cours de contrôle".

La MSA porte d'ailleurs une proposition d'inflexion actuellement reprise dans le PLFSS 2023, en vue du rattachement systématique au régime agricole (dès lors que les conditions du détachement ne sont pas remplies) des salariés intérimaires détachés auprès des entreprises utilisatrices exerçant une activité agricole. Cette nouvelle disposition permettra une gestion de la procédure "de bout en bout" par la MSA, sans avoir à mobiliser le réseau Urssaf, en cours de contrôle, pour procéder à l'engagement du redressement et à l'assujettissement des salariés au régime général (en dehors de cette règle dérogatoire d'assujettissement les salariés intérimaires relèvent quasi exclusivement de l'Urssaf).

33 000 "RENDEZ-VOUS PRESTATIONS" MENÉS EN 2021

"Dans un contexte de crises agricoles successives, des situations de délitement des liens familiaux et sociaux, de repli sur soi, voire de dégradations de l'état de santé et plus particulièrement de l'état psychologique peuvent s'ajouter aux difficultés économiques déjà subies par les agriculteurs". Aussi la MSA déploie une stratégie à travers son programme mal-être.

35 référents mal-être. Des comités départementaux mal-être agricoles réunissant organisations professionnelles agricoles, chambres d'agriculture, associations et coopératives, pilotent et coordonnent l'ensemble de leurs actions afin d'offrir un accompagnement aux populations agricoles en détresse. Dans ce cadre, la MSA

recrute les référents mal-être, qui maintiennent le dialogue avec ces acteurs à l'échelle des départements couverts par leur caisse. 45 départements ont organisé au moins un comité plénier, et 40 ont organisé au moins 1 comité technique.

Les caisses renforcent leurs outils de détection précoce, et incluent un volet sur le mal-être dans les "rendez-vous prestations", entretien individuel avec un conseiller MSA pour vérifier que l'adhérent perçoit bien de l'ensemble des prestations auxquelles il a droit. Plus de 33 000 rendez-vous ont été réalisés en 2021.

Les dispositifs et réseaux de détection pour aller vers les populations isolées face à leurs difficultés. Agri'Ecoute ([lire sur AEF info](#)) reçoit en moyenne 300 appels par mois. Elle propose une écoute personnalisée par des psychologues formés aux problématiques du mal-être agricole, et peut renvoyer l'appelant vers la cellule pluridisciplinaire de la MSA ou déclencher une procédure d'urgence de prise en charge par le Samu. Sur les 3 500 appels reçus en 2021, 10 % ont donné lieu à un suivi psychologique. La MSA dit structurer le réseau des sentinelles en mettant en lien les 1 500 sentinelles actives formées par la MSA avec les ARS et autres acteurs locaux. Ces volontaires, tous acteurs du monde agricole sont formés à la détection du risque suicidaire et agissent directement sur le terrain.

Les familles endeuillées suite à suicide ont la possibilité de bénéficier d'un accompagnement psychologique et social par le biais de la MSA. Un accompagnement financier peut être mis en place et apporter un soutien aux adhérents MSA au moment où ils en ont le plus besoin (prestation décès, rente ayants droit, pension de réversion).

Prévention et accompagnement. En 2020, 3 256 foyers ont bénéficié du dispositif Aide au répit, renforcé avec un financement qui s'élève depuis 2021 à 5 millions d'euros. De plus, pour recevoir l'appui d'un conseiller en prévention MSA et d'un soutien financier pour accompagner ses projets d'amélioration de son exploitation, l'agriculteur en difficulté voit la prise en charge par l'Aide financière simplifiée agricole passer de 50 % à 70 %. Enfin, 500 personnes ont bénéficié depuis 2016 proposés du développement des ateliers "Et si on parlait du travail ?"

PARCOURS DE SANTÉ : UNE EXPÉRIMENTATION EN COURS

La MSA affirme être "en pointe" pour soutenir la coopération entre acteurs de santé. En 2022, les caisses de MSA étaient impliquées dans l'accompagnement à la création de 70 structures d'exercice coordonné (SEC) : 40 Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), 19 Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), six Équipes de soins primaires (ESP) et cinq centres de

santé (CDS). Depuis 2019, la MSA a accompagné la création de près de 120 structures d'exercice coordonné.

La MSA souligne qu'une expérimentation est en cours dans 4 territoires pour accompagner sur un même territoire un hôpital de proximité et une CPTS afin de faciliter les parcours de santé. Cette expérimentation est conduite en partenariat avec l'Anap et les caisses MSA Bourgogne, MSA Grand Sud, MSA Limousin, MSA Midi-Pyrénées.

Pour soutenir le développement de la téléconsultation, la MSA propose de coordonner l'étude d'impact préalable à toute installation d'une borne de téléconsultation dans une maison France Services, en associant les professionnels de santé du territoire, les usagers, en lien avec le préfet, les collectivités territoriales, les ARS et les caisses primaires d'assurance maladie.



La MSA mobilisée pour l'accompagnement de ses ressortissants

18-10-2022

Le président de la CCMSA, Pascal Cormery, le premier vice-président, Thierry Manten et le directeur général François-Emmanuel Blanc, sont intervenus hier matin lors de la conférence de rentrée de la MSA.

Parmi les sujets à l'ordre du jour, et après les récentes annonces du gouvernement en la matière notamment dans le cadre du PLFSS : la **prévention**. En complément du déploiement des actions demandées par l'État en termes de dépistage ou de vaccination, le régime agricole conduit une série d'actions destinées aux assurés éloignés du soin. Par exemple, le programme «Les Instants Santé» s'adresse aux «sous-consommateurs» de soins. En moyenne, 69 % des personnes y ayant participé ont ensuite réintégré le parcours de santé. Autre action, conduite dans une démarche d'«aller vers», les entretiens motivationnels personnalisés par téléphone (EPT) renforcent la campagne d'invitation à la vaccination anti grippale. Ils sont réalisés par des infirmiers diplômés d'état spécifiquement formés. En 2021-2022, 13 438 assurées à la MSA de 65 ans primo-vaccinantes ont été ciblées par ce dispositif, le taux de vaccination a atteint 32% chez les 12 616 femmes contactées, contre 23% chez les femmes qui n'ont pas pu l'être.

La MSA intervient également pour **réduire les inégalités de santé** dans les territoires ruraux. Cette année, les caisses de MSA se sont impliquées dans **l'accompagnement à la création de 70 structures d'exercice coordonné (SEC)**, dont 40 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), 19 Maisons de Santé Pluri-disciplinaires (MSP), 6 Equipes de Soins Primaires (ESP) et 5 Centres de Santé (CDS). Autre initiative, à travers «Eductour», le régime agricole informe les jeunes professionnels de santé en fin de cursus sur l'exercice coordonné libéral en milieu rural, en vue de lutter contre les déserts médicaux.

«La MSA est mobilisée de longue date dans la lutte contre le mal-être agricole», rappelle Pascal Cormery. Le président salue ainsi la création de la feuille de route gouvernementale «qui vient compléter et renforcer l'action menée sur les territoires par la MSA depuis plus de 10 ans». Pour l'heure, le régime agricole a recruté 35

référents mal-être chargés de maintenir le dialogue avec les acteurs présents dans les comités départementaux (outre la MSA, les organisations professionnelles agricoles, les chambres d'agriculture, associations et coopératives). Dans le contexte de crises agricoles successives et de tensions économiques, les dispositifs de détection ou d'accompagnement, comme Agri'Ecoute ou le réseau des sentinelles sont également renforcés. Sur le plan financier, de **nombreux soutiens exceptionnels** ont été mis en place en 2022. Une enveloppe de 170 Ms € a notamment permis la prise en charge des cotisations sociales des exploitants ayant subi des pertes de récoltes suite à l'épisode de gel d'avril 2021. Au total 15 571 dossiers sur les 39 961 dossiers déposés ont été traités pour un montant de prise en charge de plus de 52 Ms €.

Lors de cette conférence de presse, la MSA est également revenue sur son action de **lutte contre la fraude**. L'année dernière, plus de **37 Ms €** (12,6 Ms € pour les prestations et 25,3 Ms les cotisations) ont été détectés dans ce cadre par l'ensemble des caisses du réseau, soit une augmentation de 29,6 % par rapport à 2020.

La MSA pour un meilleur calcul de la retraite

18-10-2022

La Mutualité sociale agricole (MSA) donne son avis sur plusieurs dossiers inscrits à l'agenda social.

Concernant la réforme des **retraites**, le président de la **Caisse centrale de MSA, Pascal Cormery**, se déclare favorable au calcul de la pension des exploitants agricoles sur les 25 meilleures années (et non sur la totalité de la carrière comme aujourd'hui) : « Ce serait un moyen de tenir compte de la variabilité du revenu des agriculteurs et de faire progresser le montant des pensions. Des simulations ont estimé un gain de l'ordre de 300 à 400 euros par mois. »

Selon Pascal Cormery, la profession agricole serait prête à verser davantage de **cotisations** pour de meilleurs droits en fin d'activité, par exemple « en transformant des points de CSG-CRDS en cotisations retraite ». Il juge le droit à la pénibilité « complexe » à mettre en œuvre pour les chefs d'exploitation et estime que le recul de l'âge de départ à la retraite « ne changera pas grand-chose dans la mesure où les non-salariés agricoles cessent déjà leur activité à 64 ans en moyenne ».

À la question du **mal-être en agriculture**, la MSA confirme les chiffres donnés par le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau en marge des assises de l'agriculture, le 13 octobre 2022 à Laval (Mayenne). Quarante-cinq départements ont mis en place un comité de suivi, dont quarante un comité technique, alors qu'il reste trois mois avant l'échéance du plan gouvernemental.

Pascal Cormery précise qu'il faut ajouter à ce chiffre tous les départements qui avaient déjà mené des actions contre le suicide des agriculteurs sans s'inscrire strictement dans ce dispositif. Au passage, il dénombre 1500 sentinelles actives au sein du réseau de la MSA (élus, salariés, médecins...).

Pour un TO-DE pérenne

La MSA a donné un avis favorable au **projet de loi de financement de la sécurité sociale** en cours de discussion au Parlement. En particulier, elle rejoint la demande de pérennisation du dispositif d'exonération de certaines cotisations sociales par les employeurs de saisonniers agricoles (TO-DE). « Non pas pour payer moins mais parce que nous avons besoin de compétitivité si on veut continuer à produire des fruits et légumes sur notre territoire », explique Pascal Cormery.

En revanche, le chèque alimentaire, pourtant promis par Emmanuel Macron, n'a pas été mis à l'ordre du jour des discussions parlementaires. La MSA elle-même s'est appuyée sur son réseau pour mener des actions de solidarité en mars 2020. Pascal Cormery est disposé à poursuivre la réflexion sur le chèque alimentaire, y compris avec la suggestion d'une **sécurité sociale de l'alimentation**, mais en s'assurant que sa mise en œuvre profite à une alimentation de qualité au profit des familles qui en ont besoin.

Aurore Cœuru et Eric Young



Dans un contexte de crise, la MSA mobilisée pour ses ressortissants

18-10-2022

Dans un contexte économique perturbé, la MSA reste mobilisée pour accompagner les agriculteurs dans les crises, à travers les prises en charge de cotisations ou le déploiement du plan de prévention contre le mal-être.

Avec les crises qui se succèdent depuis quelques années, la MSA est particulièrement sollicitée pour accompagner les agriculteurs, cette année encore avec les conséquences de la guerre en Ukraine et un été compliqué sur le plan climatique. Ainsi, dans le cadre du [plan de résilience](#), **24 553 dossiers de demandes de prise en charge de cotisations** ont été déposés à la MSA. « On a essayé de faire des dépôts très rapides de dossiers, à ce jour 8 000 dossiers ont été traités, pour 23 M€ », a expliqué Pascal Cormery, président de la caisse centrale de la MSA, le 18 octobre.

Par ailleurs, la [MSA](#) dispose en 2022 d'une enveloppe de 30 millions d'euros qui a permis une prise en charge partielle ou totale des cotisations des exploitants et employeurs agricoles en difficulté. Cette enveloppe a été abondée de 5 M€ au titre du [gel](#) 2022.

Mal-être : deux tiers des départements ont mis en place les comités

En parallèle, le déploiement de la feuille de route gouvernementale destinée à prévenir le mal-être des agriculteurs se poursuit. 45 départements ont organisé au moins un comité plénier, et 40 ont organisé au moins un comité technique, indique la MSA qui a recruté de son côté **35 référents mal-être**. En outre, les caisses renforcent leurs outils de détection précoce, avec un volet sur le mal-être dans les « rendez-vous prestations ».

Lire aussi > [Mal-être des agriculteurs : le gouvernement dévoile son plan d'action face au suicide](#)

« Le contexte met en difficulté bon nombre d'agriculteurs et met en tension les cellules », souligne Pascal Cormery. « La vraie difficulté reste de faire rentrer les gens dans le dispositif, c'est toujours la **complexité de ce dossier**, quel que soit le type de cellule que l'on met en place », poursuit-il, précisant que l'objectif est bien « d'accompagner au plus près nos ressortissants ». Le dispositif Agri'Ecoute reçoit ainsi 300 appels par mois en moyenne, et 10 % des appels reçus en 2021 ont donné lieu à un suivi psychologique.

A lire également > [Mal-être des agriculteurs : agir sur trois piliers, "l'entreprise, le technique, et l'humain"](#)

Avis favorable au PLFSS

Le conseil d'administration de la [MSA](#) a également donné un avis favorable au projet de loi de finances de la sécurité sociale pour 2023 (PLFSS), saluant notamment « la concrétisation de plusieurs évolutions proposées par la MSA », comme l'amélioration de la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles des non-salariés agricoles pluriactifs et des membres de famille en cas de rente Atexa, l'alignement des dispositions organisant le contradictoire attaché à la procédure de contrôle sur celles existantes au régime général, l'extension du champ de l'affiliation au régime agricole des salariés intérimaires mis à disposition d'employeurs relevant du régime agricole par des ETT établies en France.

Si la reconduction et la **prolongation du dispositif TO-DE** en 2025 est une satisfaction pour Pascal Cormery, ce dernier regrette néanmoins que le dispositif ne soit pas définitivement pérennisé, face à la nécessité de donner aux fruits et légumes français une plus grande compétitivité.

© Tous droits de reproduction réservés - Contactez [Terre-net](#)



Protection sociale

Dans un contexte de crise, la MSA mobilisée pour ses ressortissants

Publié le 18/10/2022

Dans un contexte économique perturbé, la MSA reste mobilisée pour accompagner les agriculteurs dans les crises, à travers les prises en charge de cotisations ou le déploiement du plan de prévention contre le mal-être.

Avec les crises qui se succèdent depuis quelques années, la MSA est particulièrement sollicitée pour accompagner les agriculteurs, cette année encore avec les conséquences de la guerre en Ukraine et un été compliqué sur le plan climatique. Ainsi, dans le cadre du plan de résilience, **24 553 dossiers de demandes de prise en charge de cotisations** ont été déposés à la MSA. « On a essayé de faire des dépôts très rapides de dossiers, à ce jour 8 000 dossiers ont été traités, pour 23 M€ », a expliqué Pascal Cormery, président de la caisse centrale de la MSA, le 18 octobre.

Par ailleurs, la MSA dispose en 2022 d'une enveloppe de 30 millions d'euros qui a permis une prise en charge partielle ou totale des cotisations des exploitants et employeurs agricoles en difficulté. Cette enveloppe a été abondée de 5 M€ au titre du gel 2022.

Mal-être : deux tiers des départements ont mis en place les comités

En parallèle, le déploiement de la feuille de route gouvernementale destinée à prévenir le mal-être des agriculteurs se poursuit. 45 départements ont organisé au moins un comité plénier, et 40 ont organisé au moins un comité technique, indique la MSA qui a recruté de son côté **35 référents mal-être**. En outre, les caisses renforcent leurs outils

de détection précoce, avec un volet sur le mal-être dans les « rendez-vous prestations ».

Lire aussi > [Mal-être des agriculteurs : le gouvernement dévoile son plan d'action face au suicide](#)

« Le contexte met en difficulté bon nombre d'agriculteurs et met en tension les cellules », souligne Pascal Cormery. « La vraie difficulté reste de faire rentrer les gens dans le dispositif, c'est toujours la **complexité de ce dossier**, quel que soit le type de cellule que l'on met en place », poursuit-il, précisant que l'objectif est bien « d'accompagner au plus près nos ressortissants ». Le dispositif Agri'Ecoute reçoit ainsi 300 appels par mois en moyenne, et 10 % des appels reçus en 2021 ont donné lieu à un suivi psychologique.

A lire également > [Mal-être des agriculteurs : agir sur trois piliers, "l'entreprise, le technique, et l'humain"](#)

Avis favorable au PLFSS

Le conseil d'administration de la MSA a également donné un avis favorable au projet de loi de finances de la sécurité sociale pour 2023 (PLFSS), saluant notamment « la concrétisation de plusieurs évolutions proposées par la MSA », comme l'amélioration de la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles des non-salariés agricoles pluriactifs et des membres de famille en cas de rente Atexa, l'alignement des dispositions organisant le contradictoire attaché à la procédure de contrôle sur celles existantes au régime général, l'extension du champ de l'affiliation au régime agricole des salariés intérimaires mis à disposition d'employeurs relevant du régime agricole par des ETT établies en France.

Si la reconduction et la **prolongation du dispositif TO-DE** jusqu'en 2025 est une satisfaction pour Pascal Cormery, ce dernier regrette néanmoins que le dispositif ne soit pas définitivement pérennisé, face à la nécessité de donner aux fruits et légumes français une plus grande compétitivité.

18-10-2022

Mal-être agricole: au moins 59 comités techniques installés (coordinateur national)

«Au moins les deux tiers» des 101 départements français ont mis en place un comité technique et/ou plénier pour déployer la feuille de route visant à lutter contre le mal-être en agriculture, a annoncé le directeur général de la MSA François-Emmanuel Blanc en conférence de presse le 18 octobre. «Il y a vraiment une accélération depuis fin août/début septembre sur les réunions de mise en place par les préfets de département», a renchéri le président de la CCMSA Pascal Cormery. Interrogé par Agra Presse, le coordinateur national de la feuille de route Daniel Lenoir a confirmé que, d'après ses dernières remontées consolidées, «66 départements ont installé ou vont installer un comité plénier» et au moins «59 départements ont déjà installé un comité technique». Dans un entretien à Agra Presse le 15 juin, M. Lenoir estimait que l'installation des comités techniques était urgente car ces derniers sont «l'organe opérationnel» permettant le déploiement de la feuille de route (voir notre article dans Agra Hebdo). M. Lenoir a par ailleurs précisé qu'un troisième comité de pilotage national se tiendra le 19 octobre, en présence du ministre de l'Agriculture.

Social: la MSA détecte une hausse des fraudes de 29,6% sur un an

Les caisses locales de MSA ont détecté «37,9 millions d'euros de fraudes» en 2021, soit «une augmentation de 29,6 %» sur un an, a annoncé la caisse centrale de la MSA (CCMSA) à l'occasion de sa conférence de presse de rentrée le 18 octobre. Le montant de la fraude aux cotisations est de 6,2 M€, soit une hausse de 19% par rapport à 2020, détaille le dossier de presse. Le montant de la fraude au travail illégal et dissimulé dépasse les 19 M€, soit une hausse de 53% par rapport à l'an dernier. Enfin, le montant de la fraude aux prestations (santé, famille, retraite) s'élève à 12,6 M€, en hausse de 9,4% par rapport à 2020. Cette dernière augmentation provient essentiellement de la branche santé (4,95 M€, +80%). «La majorité de ce montant, d'un niveau similaire à celui de 2019 (avant la crise Covid), provient de la fraude constatée concernant les professionnels de santé, et qui a compensé la suspension des contrôles des établissements qui a continué en 2021», explique la MSA.

Le régime agricole est sur tous les fronts

18-10-2022

La Mutualité sociale agricole (MSA), deuxième régime de protection sociale en France, veut démontrer une fois encore qu'elle est un partenaire incontournable des pouvoirs publics, face notamment aux enjeux actuels en termes de prévention et d'accès aux soins. Elle revendique aussi son exemplarité en tant qu'employeur, et cela malgré les difficultés posées par la crise des métiers et l'inflation.

« L'intégration réussie du RSI [Régime social des indépendants] au régime général est une source d'inspiration possible pour l'évolution de la MSA », assénait la Cour des comptes, début octobre, dans son [rapport 2022 sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale](#). « L'organisation du régime agricole est singulière et utile », rétorque François-Emmanuel Blanc, le directeur général (DG) de la Caisse centrale de la MSA, lors d'une conférence de presse le 18 octobre. Pour lui, cela permet entre autres aux pouvoirs publics « l'observation in vivo d'un régime complet de protection sociale sur une population de six millions de personnes ». Contrairement au RSI, la MSA, qui protège l'ensemble des professions agricoles, n'est ni remise en cause par ses ressortissants ni par les entreprises, ajoute Pascal Cormery, le président, qui critique la vision « très centralisatrice » des magistrats de la rue Cambon. « Les salariés agricoles sont attachés au régime agricole qui leur propose un guichet unique », renchérit le premier vice-président, Thierry Manten.

Au-delà du service des prestations légales à ses assurés – revalorisées ces derniers mois –, la MSA se veut « présente aux côtés des agriculteurs en difficulté » dans un contexte marqué par les crises écologique, économique et internationale. Si une prise en charge de cotisations et contributions sociales est prévue au budget chaque année (30 M€ en 2022, abondés de 5 M€ au titre du gel), de nombreux dispositifs exceptionnels de soutien financier ont été mis en place en 2022, face à la crise porcine ou la guerre en Ukraine. En parallèle, elle déploie son plan de prévention du mal-être en agriculture, avec un référent dans chaque caisse et un réseau de 1 500 sentinelles.

La MSA porte depuis toujours « une politique de promotion de la santé et de prévention volontariste », souscrit au « virage préventif » que promeut le gouvernement. Non seulement, elle met en œuvre les campagnes de prévention nationales sur la vaccination et le dépistage, mais elle développe « une prévention adaptée aux besoins propres de sa population : les “Petits Ateliers nutritifs” réalisés pour les jeunes parents d’enfants de zéro à deux ans en zones rurales, les ateliers d’éducation à la santé pour les seniors réalisés en interrégimes, “Les Instants Santé” un programme d’éducation et de prévention en santé pour les assurés sous-consomphants de soins, etc. Qui plus est, l’organisme mutualiste crée des services et des produits innovants pour l’ensemble de la population comme, par exemple, « Lantichute », un outil de prévention des chutes dédié au personnel des établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes et des résidences autonomie.

Fluidifier les parcours de santé

La MSA a centré sa stratégie de santé sur les problématiques des territoires ruraux, et donc celle des déserts médicaux – une autre façon de se poser en partenaire incontournable des pouvoirs publics. En 2022, les caisses de la MSA ont accompagné la création de 70 structures d’exercice coordonné : 40 communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), 19 maisons de santé pluridisciplinaires, six équipes de soins primaires et cinq centres de santé. Depuis 2019, la MSA a ainsi suivi la création de près de 120 structures d’exercice coordonné. Par ailleurs, une expérimentation en partenariat avec l’Anap est en cours dans quatre territoires (Bourgogne, Grand Sud, Limousin, Nord), afin de modéliser les conditions de réussite d’une CPTS en association avec un hôpital de proximité. Dans ce même but, la CCMSA propose d’expérimenter un « SAS [service d’accès aux soins] trajectoire », qui permettrait aux assistants de régulation médicale, grâce à un outil simplifié et un annuaire de professionnels de santé élargi, de mettre à disposition des patients une sorte de « conciergerie du système de santé » afin de fluidifier leur parcours.

La MSA, qui a la prétention d’être un « service public exemplaire », déploie une politique forte au service des enjeux sociétaux, économiques et environnementaux. Via notamment l’actualisation de sa politique de responsabilité sociale d’employeur (RSE), pour laquelle une nouvelle gouvernance a été mise en œuvre, avec un comité stratégique des politiques institutionnelles et un comité opérationnel RSE, déclinés au niveau local. Cela se traduit par une « politique immobilière vertueuse en termes de sobriété énergétique et de qualité de vie au travail », un « plan de mobilité favorisant la réduction de consommation des énergies fossiles » et une sensibilisation des salariés à la « sobriété numérique ».

Des frais de fonctionnement à la dérive

Mais relever ces défis n'est pas facile tous les jours. Le régime agricole est touché comme d'autres par la « crise d'attractivité des métiers », explique François-Emmanuel Blanc. Les premiers niveaux de classification se retrouvent immergés sous le Smic. D'ailleurs, 60% des personnels ont reçu l'indemnité inflation en septembre. Bien sûr, la valeur du point d'indice a été revalorisée de 3,5% au 1er octobre, comme au régime général, en sus d'une mesure sur les bas salaires et d'un complément d'intéressement. Mais difficile, dans ce contexte d'écrasement de la grille des rémunérations, de déployer toutes les actions de la convention d'objectifs et de gestion 2021-2025, souligne le DG. Calibrés à 90 M€ par an sur l'exercice, les frais de fonctionnement généraux (hors personnel) sont en outre en dérive de 4 M€ en raison du contexte d'inflation. La CCMSA, qui tente de négocier avec la tutelle en vue d'obtenir une dotation complémentaire, est contrainte de redéployer pour l'heure des crédits initialement dédiés à l'investissement, et à la masse salariale (mais sous-exécutés), afin de respecter l'enveloppe globale.

Marie Duribreux

La MSA affiche ses résultats en matière de lutte contre la fraude

Le régime agricole a inscrit depuis de nombreuses années la lutte contre la fraude comme un axe fort de sa stratégie institutionnelle, explique la Caisse centrale. Sa constitution en guichet unique lui permet d'agir à la fois sur la fraude aux prestations et la fraude aux cotisations. En 2021, plus de 37 M€ de fraudes ont été détectés par l'ensemble des caisses, soit une augmentation de 29,6% par rapport à l'année précédente. La fraude aux prestations détectée représente 12,6 M€, contre 11,5 M€ en 2020 (+9,4%). Cette hausse provient essentiellement de la branche santé (+80%) pour laquelle ont été décelés 4,95 M€ de fraudes – soit un montant qui revient à son niveau d'avant crise. La fraude aux cotisations et au travail illégal et dissimulé s'élève à 25,3 M€, pour respectivement 6,2 M€ et 19,3 M€.